

Compte rendu des CAP Locales **des 26 et 28 juin 2018**

Mouvement local d'affectations au 1er septembre 2018

Toutes les O.S. ont reproché à la Direction de ne pas nous avoir transmis la liste des postes vacants avant les CAPL. Elle nous a répondu que c'était une consigne de la Centrale parce que cette liste évolue tous les jours quasiment.

C'est pourtant un document très important qui permet aux élu-e-s de vérifier le mouvement.

Les mouvements ont été diffusés sur Ulysse 56.

Nous avons lu notre déclaration liminaire en début de séance (cf. pièce jointe). Nous y dénonçons, notamment, en plus de la non diffusion de la liste des postes vacants, les nouvelles modifications des règles de gestion par le directeur général sans discussion avec les représentants des personnels. C'est un nouveau recul en matière de droit à mutation pour les agents. L'objectif est bien d'adapter les règles de mutations aux suppressions d'emplois, aux restructurations, transferts et fusions de services et aux attentes des directeurs locaux de disposer de règles plus malléables.

Dans le Morbihan, les suppressions d'emplois en 2018 toutes catégories confondues vont se traduire dans les postes et services par une dégradation accrue des conditions de travail. Les conséquences des restructurations pour les agents sont une mobilité forcée et non choisie ; pour les collègues qui ne suivront pas leur mission, c'est un changement de fonction qu'on leur impose et qu'ils subissent.

Tous ces changements sont risqués de troubles psychosociaux pour les collègues mais ça n'a pas l'air d'être la préoccupation de la Direction Générale.

Il faut stopper les suppressions d'emplois et donner à chaque agent la possibilité d'exercer correctement ses missions. **Il y a urgence !**

CAPL des Agents

Voici le détail du mouvement.

5 agents sont mutés hors du département, 22 arrivées de l'extérieur dont 14 en 1ère affectation, ce qui est exceptionnel.

7 mouvements internes.

5 collègues n'obtiennent pas satisfaction dans le mouvement interne.

21 départs à la retraite sont enregistrés pour l'année 2018.

Le mouvement proposé par la Direction respecte la règle de l'ancienneté.

Après affectation, 17 postes de titulaires restent vacants.

RAN LORIENT : 3 dont 2 à Locminé et 1 vacance à la trésorerie de Pontivy.

RAN de VANNES : 14 dont 2 à la trésorerie Vannes Municipale, 3 au CDIF, 3 au SPFE Vannes 1, 2 au SPFE Vannes 2, 1 à la trésorerie de Carnac, 1 à la trésorerie d'Auray, 2 au SIP de Ploërmel.

Seule une partie de ces vacances est compensée par des agents ALD ou détachés.

Non seulement des postes sont supprimés mais la Direction Générale ne pourvoit même pas tous les postes vacants !

Le nombre de détachements : 10. Pour la CGT, ils doivent répondre à des situations particulières, sociales ou médicales.

Force est de constater que ce n'est pas le cas de tous, c'est devenu un mode de gestion dérogatoire pour la Direction.

Si les détachements impliquent nécessairement l'accord de l'agent, la CGT considère que cette situation doit rester exceptionnelle et temporaire.

CAPL des Contrôleurs

8 mutations hors du département, 11 arrivées dont 4 promus (concours, liste aptitude et examen pro).

11 mouvements en interne. 6 agents n'obtiennent pas satisfaction.

27 départs à la retraite sont enregistrés.

La CGT encourage tous les agents à évaluer la situation de leur service et à agir et réagir par l'envoi d'une fiche CHSCT et/ou d'une pétition à la Direction. Sans réaction forte, nous ne gagnerons pas !

13 contrôleurs sont détachés. 18 sont en situation d'ALD (nous y reviendrons).

Après mouvement, ce sont au total 13 postes de contrôleurs qui ne sont pas pourvus à la **RAN de Vannes**: 2 au SIP de Vannes Golfe, 2 au SIP de Vannes remparts, 1 à Questembert, 2 à la trésorerie de Vannes Municipale, 1 au SPFE de Vannes, 1 au Palais, 1 à la trésorerie d'Auray, 1 à Malestroit, 2 à la trésorerie de Ploërmel.

3 à la **RAN de Lorient** : 1 au SIP de Pontivy, 2 à la trésorerie de Pontivy.

[Vacances de titulaires en C et en B compensées partiellement par des ALD].

1 A + devrait être affecté à l'enregistrement de Vannes, faute de cadre A.

D'après la Direction, les vacances de postes aux SIP de Vannes Golfe et Remparts n'ont pas de lien avec la restructuration des cellules CSP.

Une gestion opaque des ALD

En prévision de l'instauration des nouvelles règles de mutation l'an prochain (affectation au département), sans information des élus en CAPL ni des agents, la Direction avait décidé de geler certains postes ALD, ceux qui occupaient depuis des années (5 ou 6) un poste de titulaire.

Conséquences : des agents qui ont demandé des postes occupés par des ALD « sélectionnés » par la Direction n'avaient aucune chance de l'avoir, des agents ALD qui auraient pu voir régulariser leur situation l'an prochain ont demandé leur mutation et se retrouvent sur des postes qu'ils n'auraient pas forcément demandé afin d'obtenir un poste fixe. Aucune info de la direction sur ce sujet !!!

Sont concernés :

- en contrôleurs : BCR, SIP Vannes Golfe, SIP Vannes Remparts, Sarzeau, Vannes Mérimur (2), TPVM, Carnac, Lorient HH, Baud.
- agents : paierie, SIP Auray, SIP Ploërmel, SIE Ploërmel, SIP Lorient nord, trésorerie Lorient HH.

Concernant la situation des trésoreries condamnées à fermer au 1er janvier 2019, la Direction a rencontré les agents de Baud, Carnac et Sarzeau. Elle nous a dit qu'elle était en capacité, à priori, de satisfaire tous les agents. A surveiller.

Les élus ont voté contre à l'unanimité sur ces mouvements locaux.

CAPL des Inspecteurs

12 collègues arrivent de l'extérieur, 7 sont mutés hors du département.

2 agents n'obtiennent pas satisfaction en interne.

13 départs à la retraite sont recensés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Pour la première fois, cette année, la liste des postes vacants n'a pas été communiquée avant la CAPL.

Interpellée sur ce point, la Direction a répondu que les documents présentés étaient suffisamment exhaustifs et rendaient également compte des vacances. Elle s'est défendue en précisant que cette liste ne figurait d'ailleurs pas parmi les documents obligatoires.

Les organisations syndicales estiment pour leur part que la communication des listes leur facilite le travail en amont de la CAPL à un moment où le temps de préparation se trouve précisément restreint.

Comme pour les B et les C, des postes d'ALD ont été gelés sans que les agents ni les élus aient été informés : 1 au SIP de Pontivy et 1 à la trésorerie de Vannes Municipale.

7 postes de titulaires restent vacants après cette CAPL.

2 RAN de Lorient (1 en PCE et 1 à la trésorerie d'Hennebont).

5 RAN de Vannes (1 en PCE, 3 au PCRCP et 1 au SIP de Ploërmel).

Les 2 postes vacants sur la RAN de Lorient sont toutefois occupés par une personne ALD et une personne détachée.

Idem au PCRCP où 2 ALD sont affectés.

Le Morbihan compte 10 ALD et 7 inspecteurs sont détachés.

Les organisations syndicales ont relevé au cours de la séance que, dans un des cas examiné, la règle de l'ancienneté n'avait pas été respectée. Même si l'affectation des deux agents concernés se fait avec leur accord, il y a lieu de rester très vigilant à l'avenir, a fortiori compte tenu des nouvelles règles de mutation.

VOTE sur les mouvements locaux :

POUR : parité administrative

CONTRE : CGT, CFDT, FO et SOLIDAIRES

(Sauf CAPL n° 3 et 1 où FO n'a pas d'élus).

Explication de vote : les élus CGT FP 56 votent contre ce mouvement afin de marquer leur totale opposition à la politique de l'emploi de la DGFIP, aux multiples remises en cause des règles de gestion qui pénalisent les agents qui voient leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année.

Élus en CAPL n°3 : Olivier AMICEL – Yvan LEGRAND- Anouk LE CLOEREC- Mickaël MOREAU- CAPL n°2 : Christophe RISSEL- Ilango NADARRASSIN- CAPL n°1 : Sophie RAULT- Loïc SPEGAGNE

Encore une fois, ces CAPL démontrent les difficultés à gérer les conséquences des suppressions d'emplois et en plus, la DG ne pourvoit pas tous les postes vacants.

Pour les agents c'est encore plus terrible : règles de gestion modifiées, fusion de RAN, conditions de travail dégradées.

Face à cette situation, la Direction répond suppressions de trésoreries, centralisation de services à Vannes, diminution des horaires d'ouverture, affectation au département. Jamais la notion de service public n'est évoquée, ni les risques psychosociaux, ni l'intérêt du travail.

PLUS QUE JAMAIS, RESTONS MOBILISES POUR LA DEFENSE DE NOS MISSIONS, L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA DGFIP.

Bulletin d'adhésion CGT FiP Morbihan

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales



NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie-Grade-Échelon :

Adresse administrative :

.....
Adresse pour l'envoi de la presse :

* Adresse administrative : * Adresse personnelle (préciser) :

Bulletin à renvoyer à Christophe RISSEL SIE LORIENT NORD 1, place de l'Hôtel de Ville 56 322 LORIENT cedex

